

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 12/09/2025.....	
INTITULE DE L'ACTION : Rue Propre aux enfants !.....			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	300		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Matériel Nettoyage	20		
Matériel Divers convivialité (contenants,couverts, alu,...)	80		
Matériel d'animation divers	150		
Assurance			
Tracts, affiches	50		
		Aide demandée au PIC	1000
Taxes (SACEM)			
Divers			
Prestataires pour animation (mascotte, vélo a jus,...)	400		
Personnel bénévole	500	Bénévolat	500
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1500	TOTAL	1500

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

